



BILAN DU PROGRAMME

« Réussissons la réhabilitation des décharges en Bretagne »

1996-2010



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010





Un programme qui apporte assistances technique et financière



© ADEME

Une décharge brute

En 1996, une commune sur trois en Bretagne déclarait posséder une décharge dite « brute ». Elles faisaient l'objet d'apports réguliers de déchets ménagers, d'encombrants, de déchets professionnels, de déchets inertes et de déchets verts...

La commune l'exploitait directement ou la laissait à la disposition de ses administrés. Ce type de site ne bénéficiait d'aucune autorisation préfectorale au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (article L. 512-1 du Code de l'environnement).

Il appartient aux collectivités locales de fermer et d'assurer la **remise en état** de ces décharges qui provoquent des nuisances au niveau environnemental.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT

Pour apporter aux collectivités une assistance technique et financière à la fermeture et à la réhabilitation de leurs décharges, l'ADEME et les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ont lancé en 1996, le programme : « **Réussissons la réhabilitation des décharges** ».

- Il s'inscrit dans les objectifs de la loi du 13 juillet 1992 et de la circulaire ministérielle du 10 novembre 1997 qui introduit le recensement et la résorption des décharges brutes dans les plans d'élimination des déchets.
- Il propose aides, conseils technique et administratif. Des solutions alternatives sont proposées : créations de déchèteries, plates-formes de compostage des déchets verts, installations de stockage de déchets inertes...

Accompagner et informer les collectivités volontaires, le programme propose une démarche complète



© ADEME

Mise en place de terre argileuse pour confiner le site avant le recouvrement par de la terre végétale

> 566 sites recensés en 1996



© ADEME

En 1996, l'ADEME et les conseils généraux ont réalisé un inventaire basé sur les déclarations volontaires des communes et un diagnostic de l'ensemble des décharges brutes.

Cette étude a permis de classer les sites en fonction de l'importance de l'impact potentiel sur l'environnement, ce qui a constitué la 1^{ère} étape du programme « Réussissons la réhabilitation des décharges ».

Ainsi 566 décharges ont été recensées selon leur impact faible ou fort :

- Les décharges à impact faible présentant un risque potentiel limité,
- Les décharges à impact fort présentant un risque potentiel important et nécessitant une étude approfondie avant leur réhabilitation.

Au 30 juin 2002, **185 décharges avaient été réhabilitées**, soit 32 % des sites recensés, ce qui représentait 31 % des superficies à réhabiliter.

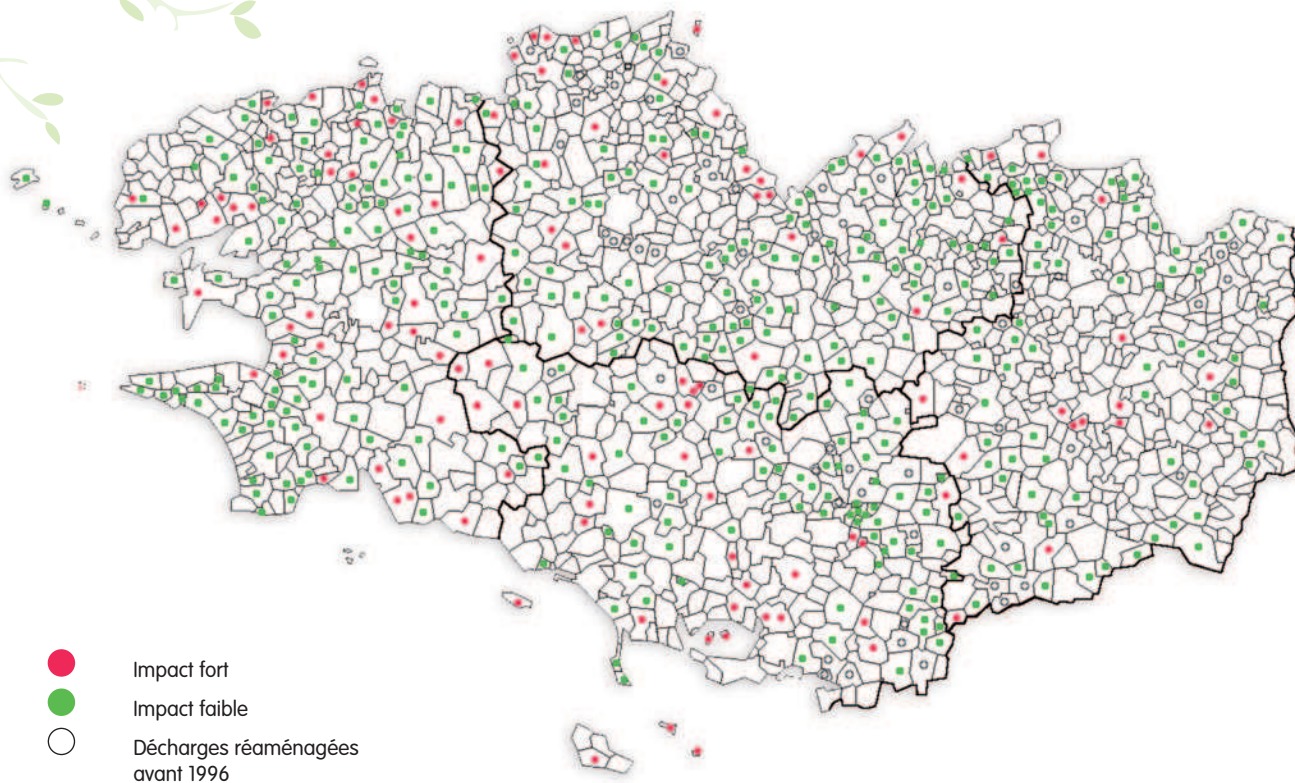
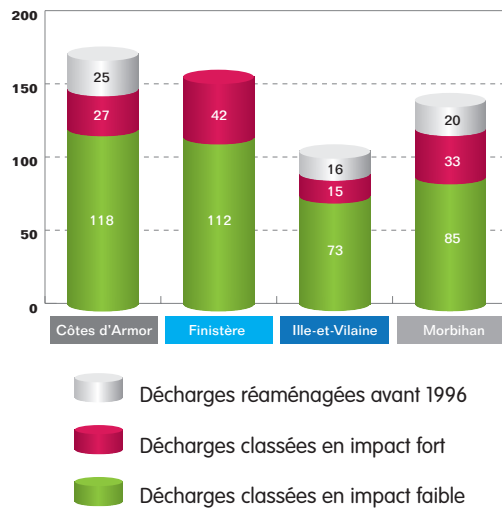
■ 2010 : UN NOUVEAU BILAN

En 2010 les partenaires de l'ORDB ont effectué un **nouveau bilan** de ce programme « Réussissons la réhabilitation des décharges » afin de connaître le taux de fermeture de ces décharges, les réhabilitations réalisées, le devenir des décharges réhabilitées.

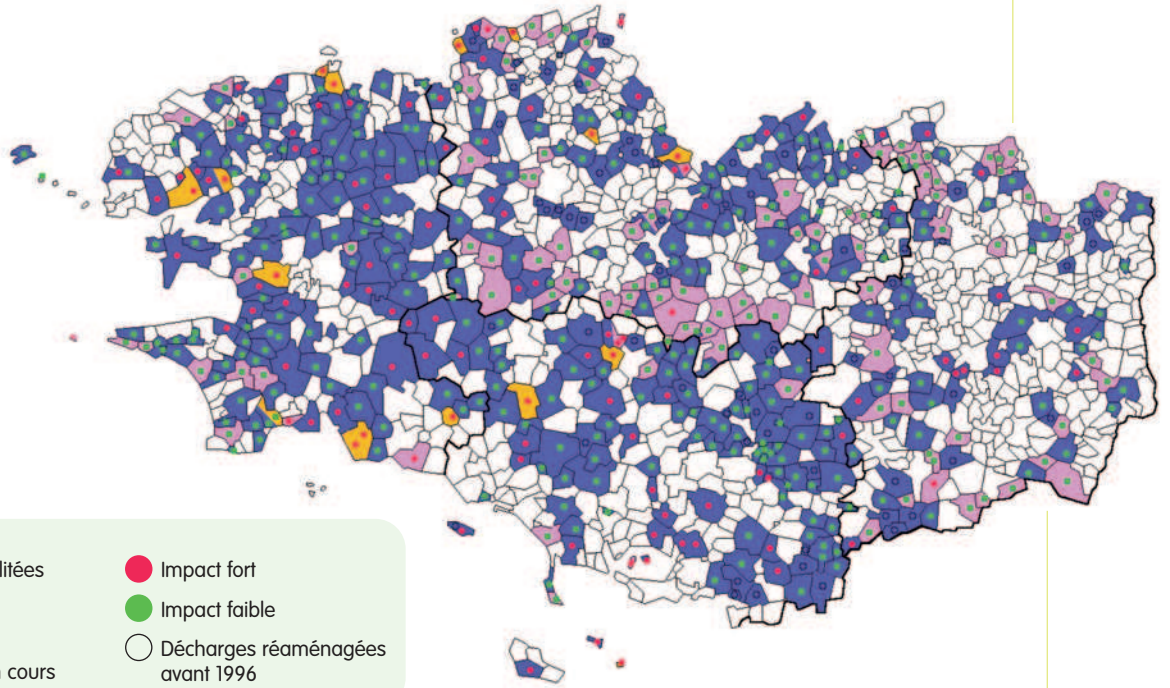
Les décharges selon leur impact

- **117** sont classées en impact fort.
- **388** sont classées en impact faible.
- **61** ont été réaménagées avant 1996.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES 566 DÉCHARGES RECENSÉES EN BRETAGNE

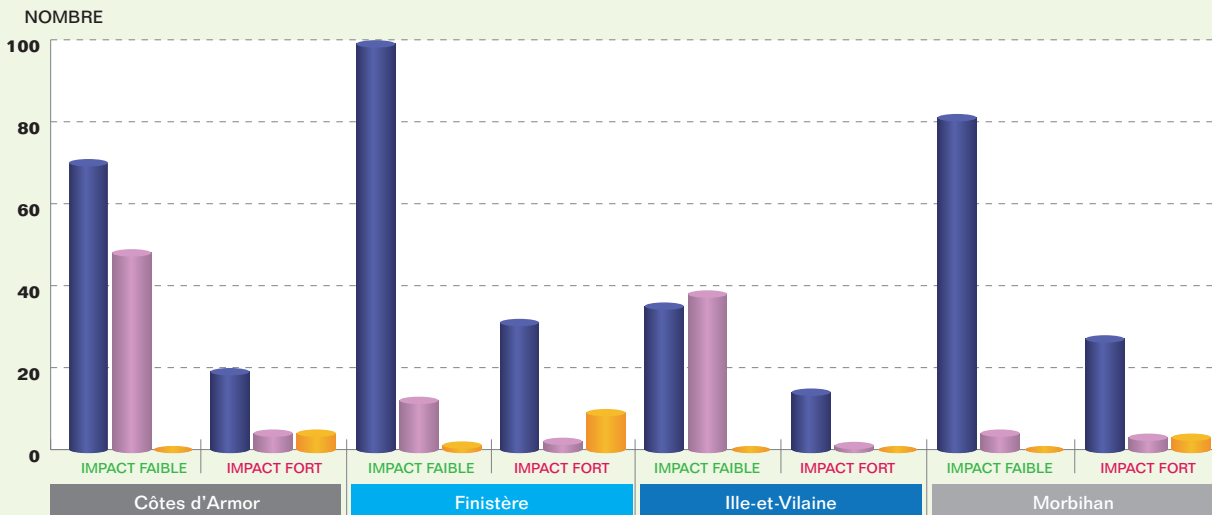
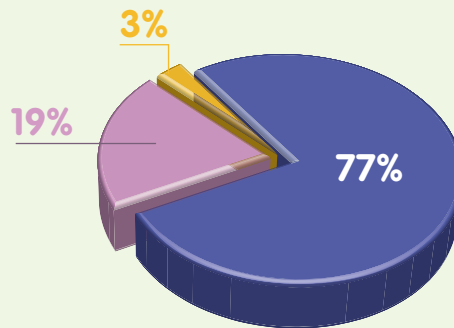
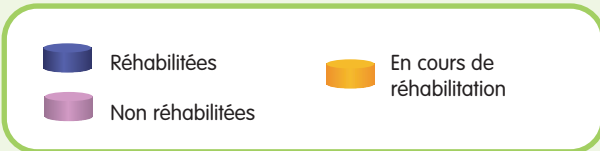


> Bilan 2010 : 77 % des décharges réhabilitées en Bretagne au 31/12/2010



SITUATION DE LA RÉHABILITATION DES DÉCHARGES EN BRETAGNE

- 437 décharges ont été réhabilitées
- 17 sont en cours de travaux





27 millions d'euros pour la réhabilitation des décharges

■ COÛT GLOBAL DES TRAVAUX

Plus de 316 ha de décharges ont été ou sont en cours de réhabilitation (80 %). Il reste environ 122 ha à réhabiliter (20 %).

Le coût global de la réhabilitation des décharges est estimé à plus de 27 millions d'euros.

Il comprend les dépenses relatives aux études préalables et aux travaux.

30 % de ces dépenses ont été consacrées aux décharges à impact faible et 70 % aux décharges à impact fort.



© ADEME

Début des travaux de réhabilitation



© ADEME

Décharge en cours de réhabilitation



© ADEME

Site réhabilité

■ FINANCEMENTS APPORTÉS PAR LES PARTENAIRES

86 % des réhabilitations réalisées ont obtenu des aides financières de l'ADEME, des conseils généraux et de l'Europe au titre du FEDER.

■ COÛTS MOYENS DES TRAVAUX AU M²

INTITULÉS DES TRAVAUX	COÛTS
Montant moyen d'une étude préalable	13 700 euros
Montant moyen des travaux pour une décharge classée en impact faible	13,50 euros/m²
Montant moyen des travaux pour une décharge classée en impact fort	18 euros/m²

> Les enjeux de demain pour la réhabilitation des décharges en Bretagne

À ce jour, 103 décharges classées en impact faible et 26 en impact fort restent non réhabilitées ou en cours de réhabilitation.

Aujourd'hui, les collectivités ont une obligation de fermeture et de mise aux normes des sites sur leur territoire. Il s'agit d'assurer la mise en sécurité du site et de vérifier l'efficacité de la protection des eaux souterraines et superficielles.

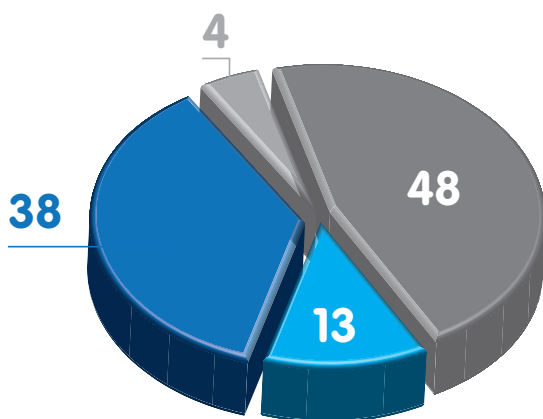
Pour plus d'information, contactez votre conseil général ou l'ADEME Bretagne.

Une fois la décharge réhabilitée, 3 enjeux pour la collectivité :

- **Surveiller** : porter une attention particulière à la surveillance afin d'éviter les dépôts sauvages.
- **Entretenir** : pérenniser les mesures de protection, d'aménagement et de revégétalisation.
- **Inscrire les sites dans les documents d'urbanisme** (PLU*) pour conserver la mémoire de la présence de ces déchets et assurer la compatibilité des usages futurs.

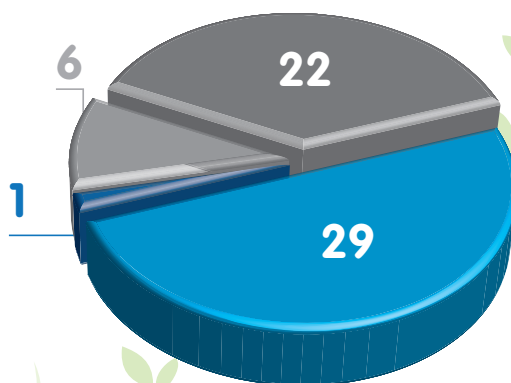
*Plan Local d'Urbanisme

■ NOMBRE DE DÉCHARGES CLASSÉES EN IMPACT FAIBLE NON RÉHABILITÉES OU EN COURS DE RÉHABILITATION



■ CÔTES D'ARMOR ■ ILLE ET VILAINE
■ FINISTÈRE ■ MORBIHAN

■ NOMBRE DE DÉCHARGES CLASSÉES EN IMPACT FORT NON RÉHABILITÉES OU EN COURS DE RÉHABILITATION



Parmi les 17 sites en cours de réhabilitation, 16 sont classés en impact fort.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Observatoire Régional
des Déchets en Bretagne



Conseil
Général

Côtes d'Armor



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT



Morbihan
Conseil général



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Peter et Béat



ADEME Bretagne
33 Boulevard Solférino
CS 41 217
35 012 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 85 87 00
Fax : 02 99 85 87 19

Observatoire Régional des Déchets en Bretagne
www.observatoire-dechets-bretagne.org

Conseil général des Côtes d'Armor
Direction de l'environnement
Service eau potable et déchets ménagers
2 rue Jean Kuster
22 023 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tél. : 02 96 62 46 17
Fax : 02 96 62 27 28

Conseil général d'Ille-et-Vilaine
Direction de l'agriculture et de l'environnement
Service pédagogie de l'environnement, énergies et déchets
1, avenue de la préfecture
CS 24 218
35 042 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 02 35 35
Fax : 02 99 02 39 25

Conseil général du Morbihan
DGTEC – Direction des Territoires
Service développement durable
2 rue de Saint-Tropez
56 000 VANNES
Tél. : 02 97 54 81 91
Fax : 02 97 54 83 83

Conseil général du Finistère
Direction de l'eau et de l'environnement
Service énergie, déchets, information environnementale
33 boulevard Duplex
29 196 QUIMPER CEDEX
Tél. : 02 98 76 21 60
Fax : 02 98 76 20 55

Fonds européen de développement régional
Préfecture de la Région Bretagne
Bureau des affaires européennes
3 rue Martenot
35 065 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 02 17 58
www.europe-en-bretagne.eu